

Médecins libéraux : ce que dit leur bilan social et patrimonial

Publié le : 12/07/2016

Auteur : Olifan Group

Les médecins spécialistes libéraux se constituent un patrimoine confortable, préparent correctement leur retraite mais se protègent mal du risque de maladie, d'invalidité ou de décès. C'est ce qui ressort des centaines d'études réalisées ces dernières années par Olifan Group pour cette profession.

La confidentialité est bien sûr la règle chaque fois qu'Olifan Group réalise un bilan social et patrimonial. Mais l'analyse consolidée de plusieurs centaines de bilans trace un portrait-type du spécialiste libéral auquel chaque professionnel peut se comparer. En voici les grandes lignes.

Patrimoine : de 1 à 3 millions d'euros

Nos clients médecins libéraux gagnent en moyenne de 10 000 à 20 000 euros par mois et disposent d'un patrimoine privé de 1 à 3 millions d'euros.

Nous ne prenons pas en compte leur patrimoine professionnel, dans la mesure où la revente d'une patientèle est très aléatoire. Sauf s'ils ont déjà revendu cette patientèle à une SELARL dont ils sont l'actionnaire majoritaire.

En général, le patrimoine est constitué à 70 % d'immobilier (résidence principale et immobilier locatif) et à 30 % de financier, avec des profils d'investissement de type équilibré voire dynamique.

La défiscalisation conduit à la dispersion

Si l'on exclut la résidence principale, les décisions d'investissement ont souvent été guidées par un objectif de défiscalisation, d'où un patrimoine parfois "dispersé" et difficile à gérer. L'un des premiers conseils d'Olifan Group est alors de procéder à des arbitrages pour remettre un peu d'ordre.

Enfin, **le taux d'endettement de certains médecins libéraux est élevé, voire très élevé**, car les banques n'hésitent pas à les suivre au vu de leurs revenus. Il faut alors réduire ce risque, par exemple en revendant un bien immobilier locatif.

Retraite : pas loin du compte

Les médecins libéraux sont légitimement inquiets pour leur retraite. **La caisse obligatoire d'un chirurgien ne lui versera pas plus de 3 500 € par mois à 65 ans**, alors qu'il estime couramment les besoins mensuels de son ménage entre 7 000 et 10 000 € nets après impôts.

Ils ont presque toujours pris les devants en souscrivant des contrats de retraite par capitalisation (Madelin, PERP) et en affectant une partie de leur patrimoine à un futur usage "retraite". Par exemple, **de l'immobilier locatif ou un contrat d'assurance-vie** sur lequel ils puiseront tous les mois, avec une fiscalité bien moins lourde que des loyers.

Quel sera exactement votre futur revenu ?

Ce qui manque le plus souvent à leur stratégie retraite, c'est un chiffrage précis des revenus qu'ils tireront de ces différentes sources. Nous le faisons avec eux. Et nous parvenons souvent à deux conclusions :

— **le compte n'y est pas tout à fait** : il faut par exemple verser davantage sur le contrat Madelin, ce que leurs revenus permettent facilement. Ils passeront ainsi d'une pension de retraite un peu juste à un revenu qui garantira leur sérénité.

— **la répartition du patrimoine n'est pas profilée pour un objectif "retraite"**. L'immobilier est prépondérant alors qu'il génère des revenus très taxés et demande un suivi de gestion, auquel un retraité n'a pas forcément envie de s'astreindre. Le

financier est dispersé entre des produits hétérogènes et acquis au coup par coup, sans vision d'ensemble. Là encore, des arbitrages y mettront bon ordre.

Maladie, invalidité, décès : les médecins libéraux peuvent faire mieux

Les médecins libéraux sont tous couverts contre la maladie, l'invalidité et le décès, trois risques auxquels leur métier les confronte tous les jours. Mais cette couverture est notoirement insuffisante et souvent inadaptée.

Pourquoi cette lacune ? Parce qu'**ils souscrivent un contrat dès le début de leur activité mais ne pensent pas à l'actualiser par la suite.**

Or, leurs revenus augmentent en général très vite, de même que leurs charges : locaux plus grands, recrutement d'une assistante, leasing d'équipements médicaux, charges sociales, impôt sur le revenu...

Dans certains cas, **les indemnités journalières couvriront à peine les frais professionnels** incompressibles. Le praticien et sa famille seront alors privés de revenus.

Attention aux exclusions et au barème d'invalidité

Nous trouvons également dans les contrats de prévoyance des médecins libéraux des **exclusions dont ils n'ont pas connaissance** (pratique du ski hors piste, plongée sous-marine, maladies psychiques alors qu'elles représentent presque la moitié des arrêts de travail dans ces professions...) ; et des barèmes d'invalidité insuffisamment adaptés aux spécificités de leur métier.

Un médecin dispose de plusieurs dizaines d'années pour constituer son patrimoine et préparer sa retraite. Mais **en matière de prévoyance, il ne peut pas attendre.** C'est souvent le sujet que nous traitons en priorité et en urgence à l'issue de leur bilan social et patrimonial.

[Katia Chevrain](#)

Lire aussi :

[• Retraite : faudra-t-il entamer son patrimoine pour vivre ?](#)